

LES CONSEQUENCES DE LA COVID-19 SUR LES STRUCTURES DE L'ESS SPECIALISTES DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE - NOTE DE SYNTHÈSE DU RESEAU DES CRESS -

La crise sanitaire liée au COVID-19 dans laquelle nous sommes tou.te.s plongé.e.s se double d'une crise économique et sociale qui frappe durement les personnes et les entreprises. Les structures de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises commerciales de l'ESS...) sont particulièrement impactées. Un grand nombre d'entre elles sont en première ligne pour venir en soutien aux personnes les plus fragiles (établissements d'accueil de personnes âgées et/ou handicapées, aide alimentaire et hébergement d'urgence, etc.) tandis que les autres subissent de plein fouet les conséquences économiques liées à la situation sanitaire. Les structures de l'économie circulaire sont quant à elles pleinement concernées.

En cette période particulière, le réseau des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) est plus que jamais mobilisé afin de soutenir au mieux ses membres et les structures de l'ESS pour faire face à la situation. Il a donc consulté les structures spécialistes du réemploi et de la réutilisation impliquées au cœur des territoires par l'intermédiaire de visioconférences collectives, d'échanges téléphoniques et par mail.

LA SITUATION PENDANT LA PERIODE OBLIGATOIRE DE CONFINEMENT

Arrêt de l'activité opérationnelle pendant la période de confinement

- Les structures de l'ESS spécialistes du réemploi et de la réutilisation ont fermé dès le premier jour de confinement le 17 mars afin de protéger au mieux salarié.e.s et bénévoles. L'activité de collecte a donc été complètement arrêtée dès cette fermeture ; et ce pour les différents canaux de collecte : sur site, sur les déchèteries avec les caissons réemploi, et pour le service en porte-à-porte auprès des usagers. Certaines structures témoignent donc de difficultés d'approvisionnement sur certaines catégories de flux ;
- Pour des raisons sanitaires, le système de drive n'a pas pu être mis en place par les structures ;
- Maintien de service minimum à certains endroits, notamment pour débarrasser des containers présents sur l'espace public ou lors de la réouverture progressive de déchèteries lorsqu'elles étaient en gestion par des structures de l'ESS.

Difficultés économiques

- La fermeture des structures ne leur permet pas de réaliser d'activités de vente. Cela entraîne une diminution du chiffre d'affaire annuel et de la disponibilité en trésorerie. Une recyclerie a estimé la perte d'activité à 100 000 € sur la période. Des structures estiment une perte comprise entre 40 et 70% de leur chiffre d'affaire de l'année précédente ;
- Des charges qui sont restées les mêmes pour un certain nombre de structures : salaires, loyer, eau, électricité, etc. ;
- Un manque de trésorerie pour surmonter la période pour certaines structures ;
- Sacrifice des fonds propres qui étaient dédiés à la sécurisation financière des structures économiquement fragiles et/ou à des projets de développement ou diversification (achat de nouveaux locaux, déploiement de nouvelles activités, nouvelles embauches, etc.) ;
- Certaines structures ont rencontré des difficultés à mettre en chômage partiel les salarié.e.s, notamment du fait du fonctionnement de la plateforme dédiée. La mise en place de l'activité partielle pour les communautés Emmaüs n'était par ailleurs pas possible ;
- Les retours des banques ont été assez hétérogènes autour des conditions pratiques pour les PGE ou reports d'emprunts.

Lien aux collectivités

- Les renouvellements de convention avec les collectivités territoriales restent en suspens, ainsi que les financements associés ordinairement dédiés à financer le fonctionnement des structures.

Difficulté d'accompagnement des structures qui ne font partie d'aucun réseau

- Difficulté d'accès aux informations diffusées par les ministères sur les différentes mesures d'aide mises en place.

LA REPRISE D'ACTIVITE A LA SORTIE DE CONFINEMENT

Vers une reprise progressive de l'activité

- Reprise de l'activité partielle/totale à partir du 11 mai pour un certain nombre de structures. Certaines structures ont donc anticipé cette reprise dès la fin avril afin d'opérer les actions de réassort pour les collections printemps.

Problèmes identifiés pour la gestion des salarié.e.s et responsabilité de l'employeur

- Manque de fonds de certaines structures pour assumer l'investissement dans des équipements de protection individuels (EPI) ;
- Difficulté/impossibilité de réemployer l'ensemble des salarié.e.s pour le respect des gestes barrières dans des espaces de travail contraints ;
- Sensibiliser les salarié.e.s aux gestes barrières, et notamment au lavage de mains fréquents après contact avec les objets. Pas de garantie sur la qualité sanitaire des objets collectés. Les objets reçus doivent-ils être mis en quarantaine avant traitement par les salarié.e.s ?

→ **conséquence** : ces mesures d'adaptation entraînent des surcoûts de fonctionnement pour les structures

Accueil en boutique des client.e.s, une fréquentation limitée

- Un lavage des mains sera obligatoire à l'entrée en boutique ;
- Un nombre limité de personnes sera admis en même temps dans la boutique. Des solutions de type « drive » ou bien l'accès aux boutiques sur rendez-vous et dans une plage horaire limitée sont envisagés par certaines structures à la reprise d'activité afin de limiter le nombre de personnes en boutique ;
- Le lavage un par un des objets n'est opérationnellement pas possible ;
- Certaines structures réfléchissent à la possibilité de prendre la température des client.e.s à l'entrée.

Risque de saturation des espaces de stockage

- Possibilité d'afflux massifs d'apports volontaires suite au confinement des personnes chez elles qui ont fait du tri ;
- Réduction des moyens humains à la réouverture afin de poursuivre le respect des gestes barrières dans les locaux, et sans la force bénévole souvent retraitée ;
- Ventes en boutique qui risquent d'être inférieures à la normale.

→ **conséquence** : risque de refus d'un certain nombre d'apports, obligation d'écrémer selon la nature des apports et en fonction de leur potentiel de revente. Ces apports seront alors reportés sur les déchèteries publiques et des objets avec un potentiel de réemploi/réutilisation seront orientés vers des filières déchets.

Autres difficultés opérationnelles prévues à la reprise

- Peu ou pas de sous-traitance possible ;
- Difficultés pour la maintenance/réparation des machines ;
- Difficultés pour les acteurs agricoles à écouler les stocks.

Difficultés économiques à la reprise

- Risques sur la trésorerie et le besoin de fonds propres ;
- Une baisse des ventes
 - Risque identifié post-crise : la baisse du pouvoir d'achat des citoyen.ne.s qui pourrait impacter leur consommation au sein des structures de réemploi et de réutilisation ;
 - Problèmes de revente des matières : risque de chute des cours des matières, produits recyclés considérés comme des achats non-prioritaires.

Freins nés de la crise pour le bon fonctionnement et le développement d'activités des structures

- Certains investissements et/ou embauches étaient prévus par des structures sur cette période pour développer leurs activités et sont donc impossibles à ce stade par manque de trésorerie ;
- Certaines prestations qui permettent de financer le fonctionnement des structures ne pourront pas avoir lieu d'ici la fin de l'année 2020 (collectes sur des événements désormais annulés, etc.). Cela aura donc un impact direct sur la non-entrée d'argent même à l'issue de la période de confinement, et ce jusqu'à la fin de l'année 2020 ;
- L'arrêt de l'activité inquiète les structures ayant passé un marché avec une collectivité ou ayant remporté des appels à projets sur les pénalités de retard pour non-atteinte des objectifs. La période de fermeture va en effet entraîner une difficulté à atteindre les objectifs prévus dans les appels à projets et/ou marchés publics.

Focus sur la filière TLC, déjà en tension avant la crise

Les bornes ont continué à se remplir pendant le confinement, crainte d'un afflux de dons conséquents à la réouverture et d'une reprise de la filière un peu plus lente sur la capacité à pouvoir écouler tout cela, générant des besoins de soutien sur stockage et trésorerie.

LES PROPOSITIONS DE MESURES DE SOUTIEN POST-CRISE

Un soutien économique aux structures

- Besoin généralisé d'aide à la trésorerie ;
- Le report de paiement des **charges patronales** n'est pas une solution en soi puisqu'il ne fait que repousser le problème dans le temps. La baisse conséquente des ventes va entraîner une réelle diminution de la disponibilité en trésorerie permettant de s'acquitter de ces charges à la sortie de crise ;
- Augmenter le pourcentage de prise en charge des investissements dans le cadre des **conventionnements ADEME** : passer de 55% à 70% par exemple ;
- Verser dès à présent en une seule fois l'intégralité des montants financiers des conventions passées pour 2020 avec l'ADEME, la Région, etc. ;
- Créer un **fonds pour une subvention d'équilibre** qui permettra aux structures d'arriver à un bilan à l'équilibre en fin d'année, les avances ne font que reculer le problème ;
- **Avance de trésorerie** de la part de France Active ;
- **Facilitation de prêts** par les banques ;
- **Aides à l'investissement** pour répondre aux besoins à venir (véhicules, logistique, foncier, etc.) ;
- S'assurer que les **fonds de financement du réemploi et de la réutilisation** des filières DEA, DEEE et TLC soient opérationnels dès que possible pour contribuer au soutien des structures de l'ESS spécialistes du réemploi et de la réutilisation. Veiller à ce qu'ils soient opérationnels dès la mise en place des trois nouvelles filières REP (jouets, articles de sport et loisirs, articles de jardinage et de bricolage).

Limiter la charge administrative post-crise

- **Simplifier les procédures de demande de soutien financier** post-crise (ex : dossiers ADEME, Région, etc.). Il ne faut pas que cela soit trop chronophage pour les structures et fait aux dépens de l'activité principale de la structure.
- **Alléger les procédures de bilan** et d'évaluation des indicateurs à destination des financeurs.

Assurer un contexte de reprise d'activité en faveur des structures

- Aide à la valorisation des matières recyclées (cf. conditions dans les marchés publics, partenariats avec les bailleurs, etc.) ;
- Aide sur l'incorporation de matières recyclées dans les produits finis ;
- Réduction de la TVA des matières premières de recyclage à 5,5% dans le cadre du PLF 2020 ;
- Permettre la possibilité de réviser les objectifs pour les structures étant engagées dans un appel à projets ou un marché public afin d'éviter les pénalités de retard ;

- Permettre la possibilité de faire un avenant aux conventions passées avec l'ADEME ou la Région pour étendre la période de conventionnement prévue sur une plus longue période (ex : allonger une convention d'une durée de 12 mois à 18 mois) ;
- Ne pas décaler les délais d'application de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire comme le demande le Medef.

Le lien aux collectivités

- Une coopération plus forte avec les collectivités territoriales à compétence déchets sur les territoires est souhaitée ;
- Augmenter les obligations de pourcentage de réemploi et de réutilisation dans la **commande publique** ;
- Face à l'afflux d'apports qui vont avoir lieu en déchèterie, inciter fortement les collectivités à **conventionner avec des structures du réemploi et la réutilisation** qui seront dès lors rémunérées pour le service de collecte effectué comme cela est prévu par l'article 57 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire → éventuellement envisager un dispositif financier incitatif versé aux collectivités pour les encourager à réserver les prestations de détournement des biens de réemploi sur les déchèteries aux structures de l'ESS : présence sur les hauts de quai, collecte et logistique ;
- Distribution de bons d'achat aux citoyen.ne.s par les collectivités pour les inciter à consommer auprès des structures de l'économie circulaire, sur le modèle des bons d'achat réservés pour acheter auprès des commerçants locaux mis en place par la métropole de Nantes.

Encourager les citoyen.ne.s à consommer des biens réemployés/réutilisés

- Communiquer sur le réemploi et la réutilisation auprès du grand public afin d'atténuer les freins psychologiques que pourrait causer la crise Covid-19 sur ce secteur en matière de sécurité sanitaire par exemple ;
- Présenter l'action de réemploi/réutilisation comme un geste engagé en faveur de la nécessaire transition écologique post-crise ;
- Attentes fortes d'une réflexion accrue sur les types de consommation encouragés : l'afflux d'apports post-confinement risque de mettre encore plus en évidence à quel point des biens sont inutilement produits, et la difficulté de notre système à « digérer » les déchets que cela produit.

Focus sur la filière TLC, déjà en tension avant la crise

Soutien spécifique accompagnant la reprise progressive du secteur (trésorerie, stockage, etc.).